



Siège social :

81A, avenue Motangi, Q/3, Commune de Masina
Ville de Kinshasa – RD Congo

Bureau administratif :

1691, avenue de la Révolution – 4^{ème} rue Limete résidentiel
Kinshasa, République Démocratique du Congo
Tél : +243 999.984.948

Rapport de ***18^{ème} ASSEMBLEE GENERALE*** ***Ordinaire et Evaluative***

Présentielle et Virtuelle - 17 mai 2024

OJMA Asbl

www.ojma-rdc.org

Introduction

C'est avec un grand plaisir que nous présentons le rapport de la 18ème Assemblée Générale Ordinaire et Évaluative de l'Organisation des Jeunes pour le Monde d'Avenir (OJMA), qui s'est tenue le 17 mai 2024. Cet événement marquant a rassemblé un total de 99 membres, réunis en présentiel et en virtuel via la plateforme Google Meet, témoignant ainsi de l'engagement et de la vitalité de notre organisation.

L'Assemblée Générale constitue un moment clé pour faire le point sur nos actions, évaluer nos progrès, et définir ensemble les orientations futures de l'OJMA. Elle offre également une occasion précieuse de renforcer la cohésion de notre communauté de jeunes engagés, motivés par la volonté commune de contribuer au développement durable et à l'émergence d'un monde meilleur.

Dans ce rapport, nous retracerons les principales étapes de cette rencontre, les discussions menées, ainsi que les décisions prises, tout en mettant en lumière l'esprit de solidarité et d'engagement qui anime notre organisation. Nous espérons que cette synthèse permettra à tous nos membres, partenaires et sympathisants de mieux comprendre l'impact de nos actions et nos ambitions pour l'avenir.

QUEL EST L'ENGAGEMENT MIS EN PLACE EN 2024 ?

Organisation des Jeunes pour le Monde d'Avenir (OJMA) est devenue une grande famille nationale, ce qui représente l'extension de son réseau de membres dans les 18 provinces et 4 territoires en République Démocratique du Congo.

OJMA compte plus de 5.124 membres et plus de 11 associations humanitaires de la jeunesse affiliées¹. L'adjectif 'humanitaire' est ici entendu au sens large et désigne les activités non lucratives visant contribuer au bien de l'humanité et de réduire ses souffrances.

OJMA s'engage améliorer les conditions de travail du personnel et de ses membres en soutenant la gestion humanitaire, la gestion des risques et le financement de la politique d'organisation interne et fonctionnement, en adoptant des lieux du travail dans un environnement sain et calme.

A travers son réseau, il facilite les échanges culturels entre ses membres et autres acteurs tels que l'ONU par ECOSOC, les bailleurs de fonds, les écoles, universités et instituts, le secteur privé et autres.

OJMA s'engage également à l'accompagnement aux activités agricoles et guides pratiques, et organise divers ateliers et campagnes pour l'éducation populaire, événements et formations, afin de soutenir les bonnes pratiques et le civisme.

Pour en savoir plus visiter
www.ojma-rdc.org

Remerciements

A Tous les Secrétaires Exécutifs Provinciaux et Président(e)s des antennes communales
Pour leur participation aux travaux de l'Assemblée Générale ordinaire et Evaluative 2024.

¹ Rapport annuel 2023

Quelques lieux de regroupement et leurs chefs d'affectation des activités humanitaires

Bureau/Antenne	*Noms du Responsable/Secrétaire Exécutif Prov.	Lieux d'activités
Kinshasa	Monsieur Pierrot KANYIKI et Mlle Edwige A	Kinshasa (Limete – Masina – Kimbanseke)
Nord – Kivu	Monsieur Paul HAZINA SEMBEYE	Goma
Sud - Kivu	Monsieur Jonathan KABUMBA	Bukavu
Haut- Katanga	Monsieur Olivier KANYINDA	Lubumbashi
Kwango	Mademoiselle Merveille KUZANGULA	Kenge
Kwilu	Mademoiselle Elvie FIOTI	Bandundu ville : 3 antennes communales
Kasaï - Central	Monsieur Joseph MUKENGE KADIMA	Kananga
Kasaï - Oriental	Monsieur Hugues Romain ILUNGA	Mbuji mayi
Kwilu - Kikwit	Monsieur Meschack NGAY	Kikwit
Kwilu - Idiofa	Monsieur Nestor KINZAMBA	Idiofa
Equateur	Ir. Samuel MONZOY	Mbandaka

18^{ème} Assemblée Générale de l'OJMA

Conformément à la loi n°004/2001 du 20 juillet 2001 portant les dispositions générales applicables aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique en RD. Congo, et conformément aux dispositions fixées pour l'amendement de notre statuts notarié à Kinshasa, dans le district de tshangu en date du 10 novembre 2009, enregistré sous numéro 180.689 folio 1-45 volume MCCCXLV.

Conformément aux dispositions de notre statuts révisé en date du 23 mars 2023 à Kinshasa, et notarié au Ministère de la justice et garde sceaue, enregistré sous acte notaire numéro 180.689 folio 12 -volume V.

Le 17 mai 2024, les membres effectifs présents ou représentés ou encore participants via webinaire (plateforme : Zoom et Google Meet) de l'association dénommée Organisation des Jeunes pour le Monde d'Avenir « O.J.M.A », sommes réunis en dix-huitième (18^{ème}) Assemblée Générale ordinaire suivant l'ordre du jour ci-après :

- A. Evaluation de la situation générale des jeunes et quelques solutions proposées
 1. Planification et adoption des activités de rassemblements nationaux :
 - Organisation du **1^{er} Sommet des Enfants sur l'Environnement et Changement Climatique** en Juin 2025 à Kinshasa
 - Organisation du **1^{er} Sommet de la Jeunesse sur l'Education** à Kinshasa ou Lubumbashi en Août 2025
 - Désignation et prise de contacts avec les intervenants de ces deux Sommets à venir
 2. Adoption du plan d'installation et Stratégiques
 3. Centre de formation – Autonomisation de la Fille-mère à Kinshasa : CAFM – Kinshasa :
 - Procédure administrative (Ministère tutelle)
 - Procédure d'exonération – Ministère du Plan (accord cadre) pour les dons matériels
 - Procédure du financement : création et affectation du budget (disponible)
 4. Révision et recommandations sur les modalités les projets MFUMU TSHIK 2024-2025
 5. Organisation de grande maintenance du site web : www.ojma-rdc.org et mis à jour.
- B. Evaluation générale de la situation de l'OJMA aux provinces – Secrétariats Exécutifs Provinciaux
 - Lancement de commission de révision de PEAS et PAFC
- C. **Solutions proposées et adoptées**
- D. Stratégies – recommandations

Déroulement :

Présidence : PN/ Hillary ENGO AMBA

Modérateur : Melgio Mutendi – Coordo. Nat et assisté par SEP HAZINA PAUL/ OJMA NORD-KIVU

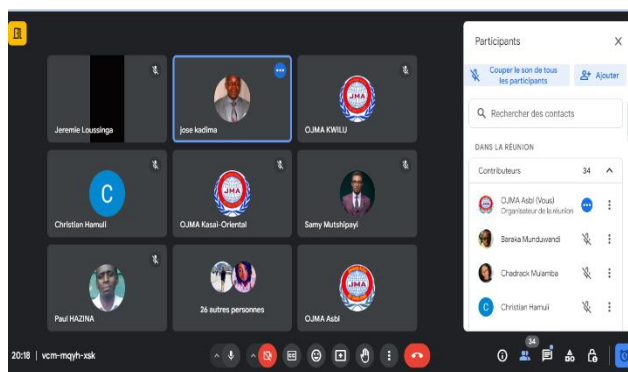
Rapporteur : SEP MESHAK KIBONGE NGAY/ OJMA KWILU - Kikwit

Maître du temps et discipline : SEP MERVEIL CIMBAYI/OJMA KASAÏ ORIENTAL
SEP JONATHAN KABUMBA/ OJMA SUD-KIVU

Suivi – technique : SEP MERVEILLE KUZANGULA/OJMA KWANGO

Participation - Représentants ²		
Zone/Organe d'appartenance	Présents	Absents et procuration vote
Présidence nationale	19	3
Conseil d'Administration	4	7
Coordination nationale	2	0
OJMA KWILU – BDD VILLE	8	5
OJMA NORD-KIVU	7	6
OJMA SUD-KIVU	5	8
OJMA KASAÏ CENTRAL	9	4
OJMA KASAÏ ORIENTAL	7	6
OJMA HAUT-KATANGA	7	2
OJMA KWANGO	2	7
OJMA HAUT LOMAMI	1	4
OJMA MAI-NDOMBE	3	3
OJMA KASAI	3	0
OJMA LOMAMI	2	4
OJMA KINSHASA	10	1
OJMA KWILU - KIKWIT	4	1
OJMA KWILU – IDIOFA	3	4
OJMA EQUATEUR	1	6
OJMA TSHOPO	2	6
TOTAL	99	77

Webinaire : Plus de 1301 membres effectifs et invités en ligne



A. Situation générale de la jeunesse et de l'enfant en RDC :

Avec une population estimée à plus de 80 millions d'habitants, la RDC compte une population en majorité jeune et dont les enfants de moins de 18 ans représentent 68% de ses habitants. (Source : Institut National des Statistiques, 2023) ;

- Autonomisation économique et situation de la pauvreté des jeunes :

Le Document de Stratégie de Croissance sur la Réduction de la Pauvreté 2019- 2023 : huit ménages sur dix sont pauvres avec une disparité entre milieu rural - où environ neuf ménages sur dix sont pauvres - et milieu urbain³ ;

² Compte – rendu de représentants/Comité - SEP – liste du mai 2024

³ Rapport 2023 de l'Institut National de Statistique

Les statistiques recensent 30% d'enfants non scolarisés pour des raisons d'ordre économique et/ou d'infrastructure. Les enfants ne vont pas à l'école car les parents n'ont pas les moyens financiers (Selon l'étude menée par Jonathan Enguta Mwenzi et Reagan Ngonzo Kitumba sur l'efficacité et enjeux de la réforme de la gratuité de l'enseignement primaire en République démocratique du Congo, 2022 - 2023) ⁴;

En outre, et malgré un taux de croissance en progression et des ressources naturelles importantes, 87,7 % de la population de RDC vit encore en dessous du seuil de pauvreté avec moins de 1,25 USD par jour⁵.

La situation de l'emploi n'a fait que se dégrader depuis les années 70 et elle est aujourd'hui l'une des préoccupations majeures du Gouvernement. Il existe un lien direct de causalité entre pauvreté et emploi. Ainsi, l'enquête OJMA 4-5-6 de 2023 montre qu'environ 80% des pauvres sont au chômage ou en situation de sous-emploi. Selon la même enquête, les filles sont les plus exposées au chômage du fait de leur sous scolarisation et des barrières socioculturelles⁶.

- Situation de la démocratie participative et droits des jeunes :

La commune est la collectivité de base de l'Etat, elle constitue l'assise de la décentralisation et le lieu de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques. Le pays s'est doté d'une législation relative à la commune, aux associations et aux risques majeurs. Il a mis en place plusieurs dispositifs de développement local, Il a pris des mesures de facilitation pour l'accès aux services administratifs.

Malgré les efforts accomplis et les progrès réalisés, la gouvernance des communes connaît encore, de grandes insuffisances bien connues pour les deux missions principales dont elles ont la charge, d'une part celle d'offrir un service public de qualité ; d'autre part celle de réaliser le développement local par elle-même en complément à l'action de l'Etat soit un développement local global, intégré, durable ; et selon une approche participative et partenariale.

Cependant, de nombreux jeunes congolais font face à la pauvreté et aux difficultés multiformes. Ils s'interrogent sur les véritables acquis de l'indépendance face à leur avenir. Chômage, aliénation culturelle, délinquance juvénile, analphabétisme sont les quelques maux qui affectent nombre des jeunes congolais. Ces jeunes expriment l'absence de moyens efficaces pour pouvoir donner leur avis et regrettent le paternalisme condescendant des adultes. L'argument « du poids de l'expérience » est souvent mobilisé pour discréditer les revendications des jeunes.

Cette discrimination envers les jeunes est d'autant plus injuste qu'elle ne correspond pas au concept du développement humain, droits de l'homme (HRBA) et dans leur réalité vécue.

⁴ OJMA Enquête 2022 – 2024 – publiée en mars 2024 – rapport de deux jeunes étudiants congolais, stage 023

⁵ Perspectives économiques en République Démocratique du Congo', Banque africaine de développement, accessed 12 April 2019, <https://www.afdb.org/fr/countries/central-africa/democratic-republic-of-congo/democratic-republic-of-congo-economic-outlook/>. 'La RDC au dernier rang de l'indice de développement humain du PNUD', 15 March 2013, https://www.lemonde.fr/planete/article/2013/03/15/la-rdc-au-dernier-rang-de-l-indice-de-developpement-humain-du-pnud_1849284_3244.html.) ;

⁶ Rapport OJMA enquête 2023 – situation de l'emploi des jeunes en RDC

En effet, lors de crise, les jeunes effectuent de nombreux gestes de solidarité envers les autres tranches de la population touchée. Cas de guerre à l'Est du pays, la crise sanitaire de 2019 a mis en lumière l'engagement que des milliers de jeunes prennent chaque jour, que ce soit au sein de l'OJMA ou d'autres structures de la jeunesse, ou encore de manière individuelle, pour une cause qui leur semble juste, notamment à travers de leur comportement (par exemple, résolution des conflits internes, sensibilisation - vivre ensemble ou encore participation à des manifestations pour la paix).

Cependant, le fait que les jeunes ne se sentent pas entendus par les autorités locales et donc perdent confiance envers les institutions ne date pas d'aujourd'hui.

- Situation de la santé psychologique de l'enfant dans la partie Est de la RDC

La situation de la santé psychologique des enfants dans la partie est de la République Démocratique du Congo (RDC) est complexe et préoccupante.

En raison des conflits armés, des crises humanitaires, et des conditions socio-économiques difficiles, de nombreux enfants dans cette région sont exposés à des traumatismes, à la violence, à la perte de proches, et à des déplacements forcés. Ces facteurs ont un impact significatif sur leur santé mentale, pouvant entraîner des troubles tels que l'anxiété, la dépression, le trouble de stress post-traumatique, et d'autres problèmes psychologiques ⁽⁷⁾.

De plus, l'accès aux services de santé mentale et de soutien psychologique est souvent limité dans cette région, ce qui complique la prise en charge et la réhabilitation des enfants affectés. Les efforts des ONG, des agences humanitaires et du gouvernement sont en cours pour améliorer la situation, mais il reste encore beaucoup à faire pour assurer un meilleur soutien psychologique à ces jeunes.

- Education - formation des jeunes :

Le problème principal en RD Congo est la pauvreté. Cela affecte grandement la vie des gens et des familles. Les enfants et les jeunes sont les plus touchés mais différemment et les conséquences sont énormes au niveau de la société. Quelques symptômes sont ci-dessous :

- Analphabétisme, abandon et décrochage scolaire
- Violations des droits de l'Enfant
- Paresse, gain facile, jeux de hasard, chômage
- Exposition à la drogue, alcool, délinquance ayant comme conséquence : exposition aux IST, VIH/SIDA
- Exploitation politicienne au détriment des enjeux du moment et de l'intérêt public (manipulation – esclavage)

De nos jours, faute de moyens, des milliers de jeunes n'ont pas accès à la technologie et numérique, ces jeunes n'ont pas toujours la chance comme les autres d'avoir les fournitures scolaires et les manuels scolaires adaptés ; leurs parents n'ayant notamment

⁷ UNICEF RDC -Rapport 2023 : un nombre record de violations graves à l'encontre des enfants. Les cas de violations graves commises à l'encontre des enfants vérifiés par l'ONU ont augmenté de plus de 40 % au cours du premier semestre 2023.29 sept. 2023

pas les ressources nécessaires pour payer les fournitures scolaires modernes et les écoles n'ont également les moyens pour offrir un enseignement avec l'accès à la technologie numérique.

Malgré les efforts du gouvernement consenti sur la gratuité au niveau primaire aux établissements publics de l'enseignement, Les statistiques recensent 30% d'enfants non scolarisés pour des raisons d'ordre économique et/ou d'infrastructure. Les jeunes ne vont pas à l'école car les parents n'ont pas les moyens financiers.

Au regard de l'ampleur de la situation, c'est difficile de parler de réussite car le taux est très faible. L'échec est plausible.

- Situation du genre (jeune fille) et droits de l'enfant en RD Congo :

La traite des personnes constitue un phénomène d'une grande ampleur en République Démocratique du Congo (RDC). Elle touche principalement les femmes et les enfants. En effet, selon des données fournies par les autorités nationales dans le cadre du vingtième rapport du Département d'Etat américain, 1 135 femmes ont été victimes d'esclavage sexuel dans la seule province d'Ituri.

Toujours selon le même rapport, en partenariat avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation du Congo (MONUSCO), le Ministère de la Défense a identifié et apporté une assistance à 3 107 enfants ayant été enrôlés de force dans des groupes armés, au cours de l'année 2019-2020. Aussi, parmi les enfants particulièrement vulnérables à la traite des personnes, on retrouve ceux en situation de rue et pratiquant la mendicité (les Shégués) qui sont plus de 50 000 dans les rues des différentes grandes villes du pays.

Il existe plusieurs types de traite d'enfants : la mendicité forcée des enfants, l'enrôlement forcé dans les groupes armés, le mariage forcé, le trafic d'enfants en vue d'adoption, l'esclavage moderne ou le travail forcé, l'exploitation de la prostitution d'autrui, la servitude domestique, le trafic d'organes.

La République Démocratique du Congo est liée à un certain nombre de traités internationaux et d'accords régionaux qui constituent, en plus de la Constitution, un cadre juridique solide pour la traite des personnes en général et des enfants en particulier. La Constitution du 18 février 2006, loi-mère du pays accorde une attention particulière aux différentes formes de la traite des personnes contre lesquelles les autorités politiques doivent prendre des dispositions pour protéger les citoyens. Ainsi dans son article 16, il est clairement stipulé que : « Nul ne peut être tenu en esclavage ni dans une condition analogue. Nul ne peut être soumis à un traitement cruel, inhumain ou dégradant. Nul ne peut être astreint à un travail forcé ou obligatoire ».

Le Code du travail actuellement en vigueur en RDC est celui imposable aux tiers par la Loi No 015/2002 du 16 octobre 2002 portant Code du travail interdit l'exploitation des enfants par le travail ;

La Loi no 09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant comporte plusieurs articles qui permettent aux acteurs de première ligne de lutter contre les trafiquants d'êtres humains qui s'en prennent aux mineurs ;

Loi sur les violences sexuelles : l'objet de la Loi no. 06/018 du 20 juillet 2006 modifiant et complétant le Décret du 30 janvier 1940 portant Code pénal congolais s'énonce sans aucune équivocité il s'agit des violences sexuelles, comme cela ressort au niveau de l'exposé des motifs 4.

Le Conseil des Ministres a adopté le projet de loi en date du 12 novembre 2021, le Projet de loi modifiante et complétant le décret du 30 janvier 1940 portant code pénal congolais en matière de la prévention et de la répression de la traite des personnes.

Le circuit à l'interne Grand Kasaï (Kasaï, Kasaï Central, Oriental et Lomami) et Kinshasa aux fins d'exploitation de travail forcé ou initiation au vol instrumentalisé par les bandes d'adultes. Ces cas ont été enregistrés aux différents tribunaux pour enfants, ensuite passés par les structures d'hébergement transitoire. A plusieurs reprises, les bourreaux n'ont jamais fait l'objet des enquêtes sérieuses pour des poursuites judiciaires.

Quant au problème du genre, les deux problèmes majeurs, ce sont l'autonomie financière et la dignité de la jeune fille en RD Congo. Plus de 85% des jeunes filles de moins de 35 ans sont en chômage. Ces inégalités et inquiétude s'expriment à travers une injustice dans la répartition, l'accès, le contrôle et la gestion des ressources entre les hommes et les femmes. Il s'agit notamment de disparités dans les traitements que la société réserve aux filles et aux garçons dans l'accès aux services sociaux de base que sont l'éducation, la santé et l'emploi mais aussi l'accès à l'espace public.

Cette situation constitue un frein pour l'autonomisation et l'émancipation des femmes, mais aussi pour le développement de la RD Congo dont la réalisation exige la participation effective et inclusive des femmes et ce, à tous les niveaux de la société.

- **Civisme et protection environnementale à l'ère du changement climatique**

A Kinshasa, la capitale de la République démocratique du Congo, les déchets plastiques envahissent depuis des mois les sols et les cours d'eau et les ruisseaux.

Bouteilles, sacs, emballages divers... les ordures s'accumulent, bouchent les tuyauteries et empêchent l'eau de pénétrer dans le sol lors de fortes inondations, provoquant parfois la mort de certains habitants.

Plusieurs ruisseaux sont devenus de véritables dépotoirs où s'entassent et s'amassent, entre autres des sachets, des bouteilles en plastique et tant d'autres ordures ménagères. Cela pollue non seulement l'environnement mais empêche également l'eau de couler convenablement au moment des pluies.

Les Kinois n'en peuvent plus et pointent du doigt les autorités. Un programme de gestion des ordures a pourtant été mis en place par l'Union européenne en 2015, mais les autorités congolaises ne l'appliquent pas correctement.

L'accumulation des déchets qui stagnent sur l'eau pose de sérieux problèmes sanitaires qui inquiètent les médecins, car les maladies se développent plus facilement. Ainsi, les inondations en répétition.

Cette situation est flagrante à Kinshasa, où une partie des cours d'eau principaux de la ville, tels que le Gombe et le N'Djili, ne sont plus guère que des égouts à ciel ouvert. De plus, la sédimentation et le déversement des déchets solides ajoutent à la pollution en

bloquant les ruisseaux et les canaux de drainage.

Notre engagement est aussi appelé à promouvoir la gestion participative des déchets qui ont un impact direct sur les ruisseaux, à travers toute l'étendue de la ville, en impliquant les organisations de la Société Civile, et les autorités locales dans une dynamique communautaire.

Pour les autorités locales, les jeunes doivent exciter les décideurs politiques dans le domaine d'assainissement et doter la communauté de quelques moyens matériels. Mais surtout de sensibiliser régulièrement la population, en impliquant les enfants héritiers de la terre, sur la gestion des déchets qui a un impact direct sur la gestion des ruisseaux dans la ville de Kinshasa, protection de l'environnement et le changement climatique.

B. Evaluation logistique et de la situation d'expansion de l'OJMA aux provinces – Secrétariats Exécutifs Provinciaux

Un résumé de rapport de 2 ans de fonctionnement publié en janvier 2024⁸. Ce document est basé sur l'étude du terrain aux provinces où opère OJMA et qui a permis de créer la confiance et la cohésion pour le bon fonctionnement.

La Présidente nationale a fait un résumé en faisant un aperçu des activités réalisées entre autres la dotation d'un bureau équipé de chaises et tables pour la province du Nord-Kivu et on se bat pour la dotation de matériels informatiques qui va intervenir incessamment dont une satisfaction de la réussite et un projet introduit auprès de la Fondation Air-France qui pose problème.



⁸ Compte – rendu de la réunion des comités 2024

Quant à la province du KWILU avec quelques difficultés rencontrées nous avons réussi à doter la province d'un bureau mais qui n'a pas encore de tables et chaises et aucun matériel informatique dont nous allons fournir incessamment. Un projet a été planifié pour la province avec UE-ADA dont 4 communes sont ciblées.



Quant à la province du Kasai Central un bureau a été doté avec chaises et tables et nous attendons le déploiement de matériels informatiques. Un projet planifié avec le partenaire Alda de l'UE pour les 4 communes ciblées dans 4 provinces (Kwilu, Kinshasa, Kasai central et Kasai oriental).



Pour la province du KASAÏ ORIENTAL nous avons réussi aussi la dotation d'un bureau mais sans chaises et tables jusque-là ni matériels informatiques qui seront déployés. Planification d'un projet des 4 communes et d'autres projets ne sont pas encore à dévoiler maintenant.



Pour la province du SUD-KIVU nous avons constaté la disparition du SEP qui revient à certains moments et cela crée du mal pour un bon avancement et cela nous fait mal de donner la confiance et le financement. Nous avons réussi à doter la province d'un bureau sans équipements et qui interviendra incessamment. Un projet a été négocié et nous attendons les fiscalités pour l'alignement.



Quant à la province du HAUT-KATANGA on se bat encore pour leur doter un bureau dans un bref délai. Nous avons trouvé un partenaire USAID pour un projet de l'orphelinat ce projet sera installé dans toutes les provinces qui permettra de créer des emplois aux jeunes. Colis envoyé et le budget de la province déjà canalisé.

Pour la province de Kinshasa on n'a encore un comité mais il y a un SEP. Nous avons réussi à ouvrir un bureau équipé qui va recevoir les matériels informatiques pour le déploiement dans les provinces. Nous travaillons dur pour trouver une autre maison qui pourrait abriter le bureau de présidente nationale et la direction financière.



Quant à la province du KWANGO un bureau est déjà doté mais sans chaises et tables. Un partenaire a été trouvé pour le lancement d'un projet agroalimentaire mais la province doit d'abord commencer par des petits projets.



Et enfin le coordonnateur a bouclé son résumé par la province de L'ÉQUATEUR qui est en cours d'installation et de souligner l'importance des activités saisonnières qui est une campagne de lancement des projets. Certaines activités saisonnières seront supprimées et l'année prochaine aucune activité saisonnière ne sera réalisée sauf dans les nouvelles provinces.

C. Solutions proposées et adoptées :

La solution consisterait à partir du potentiel existant : comment transformer en ressources ce potentiel en comptant sur la jeunesse (énergie, créativité, goût du risque...). Eviter des recettes toutes faites qui ne tiennent pas compte des réalités de terrain. C'est parmi les lacunes systémiques.

Pour ce faire, il faut :

- Mettre l'accent sur l'entrepreneuriat des jeunes filles mères célibataires sans emploi afin de faciliter leur autonomie économique et sociale ;
- Mettre l'accent sur la création de cantine scolaire aux écoles primaires du milieu périurbain très pauvre de taux élevé de la malnutrition ;
- Faciliter le financement des jeunes et la création des PME dans l'agro-industrie et des industries de transformation pour la création d'emplois ;
- Privilégier les partenariats et parrainages internationaux via les adhésions aux réseaux afin de trouver les volontaires et accompagnements ;
- Privilégier l'apprentissage aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et la digitalisation des services via le programme Biblio-mobile ;
- Organiser des **deux sommets** : l'un pour la jeunesse en général, et l'autre de l'environnement pour les enfants en particulier. Pour que cela soit réalisable : les jeunes doivent exciter les décideurs politiques dans le domaine d'assainissement et doter la communauté de quelques moyens matériels. Mais surtout de sensibiliser régulièrement la population, en impliquant les enfants héritiers de la terre, sur la gestion des déchets qui a un impact direct sur la gestion des ruisseaux dans la ville de Kinshasa, protection de l'environnement et le changement climatique.



- Mener des études et recherches sur la problématique de la violence des jeunes et des réponses innovantes pour leur faire sortir de ce fléau via un projet précis.
- Impliquer les partenaires internationaux et nationaux aux projets de création de 6

centres polyvalents de l'autonomisation de la jeune fille -mère célibataire.

- Autoriser le financement du programme de campagnes de vulgarisation de la loi 009/010 portant protection de l'enfant en RD Congo en associant le Ministère tutelle, ainsi que la société civile et les instances du pouvoir judiciaire.
- Faciliter l'accès à des services de soutien psychologique spécialisés : par les projets essentiels de mettre en place des centres de soins où les enfants peuvent recevoir un accompagnement psychologique adapté, avec des professionnels formés à la gestion du trauma chez les jeunes victimes de conflit.
- Initier les programmes de réhabilitation et de résilience : des activités de groupe, d'art-thérapie, de jeux et de sport peuvent aider les enfants à exprimer leurs émotions, à retrouver confiance en eux et à reconstruire leur estime personnelle.
- Plaider sur la protection et la sécurité : la sécurité des enfants en leur permettant d'évoluer dans un environnement stable et protégé est fondamental pour leur bien-être psychologique.
- Soutenir la communauté victime et leur famille : Impliquer les familles et les communautés dans le processus de réhabilitation permet de créer un environnement de soutien, essentiel à la guérison des jeunes victimes.
- Initier de formation et sensibilisation : nous devons former les jeunes locaux, y compris les enseignants, les leaders communautaires et les agents de santé, à reconnaître les signes de traumatismes et à intervenir de manière appropriée.
- Collaborer avec des ONG et des partenaires internationaux : nous devons travailler avec des organisations qui ont une expérience dans la gestion des traumatismes liés aux conflits peut renforcer l'efficacité des interventions.
- Continuer à promouvoir la paix et la stabilité : à long terme, il est crucial de soutenir des initiatives qui favorisent la paix, la réconciliation et la reconstruction sociale pour réduire la violence et ses effets sur la jeunesse.
- Continuer à financer le programme MFUMU TSHIK 2024 - 2027 ainsi qu'une partie du programme PCS 2025 - 2027 dans sa totalité territoriale et nationale afin de réduire les risques de décrochage scolaire des jeunes en situation de précarité.



- Continuer d'améliorer les conditions de travail du personnel et de ses membres en soutenant la gestion humanitaire, la gestion des risques et le financement de la politique d'organisation interne et fonctionnement, en adoptant des lieux du travail dans un environnement sain et calme.

Autres décisions :

L'implication et la participation active de tous les concernés, qu'on peut trouver ces moyens financiers si la volonté existe, cela nous permettra de relever ce défi, sans doute le plus important aujourd'hui.

D. Stratégies à mettre en place :

Extension : s'appuyer sur les solutions locales, surtout à travers les relais et réseaux communautaires existants afin de minimiser le coût ; S'appuyer sur les médias comme vecteurs importants de visibilité des actions : les médias traditionnels et les réseaux sociaux...

Adaptation de l'idée à différents endroits : Partir du principe de duplication : partir du modèle existant et aller dupliquer ailleurs. Tenir compte des aspects culturels de chaque milieu de vie dans la duplication. Les principes doivent rester les mêmes mais la procédure (l'application) qui doit différencier d'un milieu à un autre.

Les principes de base restent constants mais la faisabilité ou le mode opératoire pourrait changer, surtout en RDC où il y a beaucoup de pesanteurs culturelles.

E. PROGRES REALISE VIS A VIS DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX (E & S)

OJMA a deux façons de mesurer son impact : En amont : si on n'a pas encore mis en place ses activités, on peut utiliser la mesure pour estimer théoriquement les impacts prévisionnels. En aval : si on a déjà mis en place des activités, on peut l'utiliser pour pouvoir mesurer l'atteinte de l'objectif d'impact et les risques via notre politique de gestion des risques (PGES) 2022 dans les zones qualifiées de haut-risque (de conflits armés, ethniques, des inondations, ou des éruptions volcaniques).

No.	Questions E & S auxquelles il faut répondre (Réalisées pendant la période – 1 ^{er} semestre)	Oui /No n	(Si non) Fournir justification	(Si oui) Fournir détails / moyens de vérification
1	Les risques spécifiques au site ont-ils été supprimés avant le lancement des activités ?	Non	La guerre à l'Est continue	N/A
2	Un PGES a-t-il été élaboré ?	Oui	N/A	Respect des principes de OJMA Plan PGES 2022 pour les zones à haut -risque
3	Toutes les mesures ont-elles été prises pour assurer la durabilité des activités proposées et comme l'exige OJMA ?	Oui	N/A	Rapport d'activité et ampleurs sur terrain
4	Des formations et des programmes de sensibilisation ont-ils été organisés pour le contractant sur la mise en œuvre du PGES concernant la conservation et la gestion des actions humanitaires, du patrimoine culturel et des ressources naturelles dans les lieux d'actions ou responsables OJMA ?	Oui	N/A	Plan d'expansion 2022 : 13 responsables et comites bénéficiaires
5	OJMA PGES a-t-il été inclus comme exigence pour les participants/bénéficiaires ?	Oui	N/A	Exigence d'Identification des participants et bénéficiaires
6	OJMA PGES a-t-il été divulgué aux autorités locales et aux communautés locales concernées ?	Oui	N/A	Fiche d'activité – élaboration des mesures sécuritaires et environnementales
7	Les parties prenantes/communautés concernées ont-elles été informées et un	Oui	N/A	Fiche d'activité élaborée – rapport – les suggestions accueillies

	plan d'engagement communautaire a-t-il été élaboré ?			
8	Le code de conduite a-t-il été adopté dans le plan de mise en œuvre des activités ?	Oui	N/A	Convention des comités locaux
9	Le plan de gestion des déchets a-t-il été élaboré, le cas échéant ?	Non	Participation au nettoyage collectif	N/A
10	Les bénéficiaires sont-ils conscients que la hiérarchie de mise en œuvre de l'OJMA activités doit être immédiatement informé de toute situation d'urgence ?	Oui	N/A	1. Mécanisme de plaintes et plaidoyer divulgué surplace (PEAS – PAFC) 2. Registre d'enregistrement des plaintes
11	Des mesures ont-elles été prises au cas où une situation d'urgence se présenterait ?	Oui	N/A	Rapport d'activité - Politique de la gestion de crises élaborées
12	OJMA comité local de mise en œuvre est-il conscient de sa responsabilité de documenter toute situation ou problème d'urgence et de préparer un rapport pour informer la hiérarchie OJMA sans délai ?	Oui	N/A	Convention des comités locaux et job description
13	Le mécanisme du respect de règlement intérieur a-t-il été préparé pendant la phase de planification d'activité et le public, les bénéficiaires et les communautés sont-ils au courant de ce mécanisme et y ont-ils accès ?	Oui	N/A	Rapport d'activité – sensibilisation de la population locale et bénéficiaire
14	OJMA comité local a-t-il dispensé/restitué des formations à tous les membres /participants sur le site concernant les questions de santé et de sécurité avant l'activité ?	Non	2/5 ont bénéficié mais les restes faute de moyens suffisants	N/A
15	La hiérarchie nationale de l'OJMA a-t-elle été informée des incidents et accidents de santé et de sécurité pendant la période ou des meilleures pratiques pour les résoudre ?	Non	Aucun incident a été signalé ou enregistré	N/A
16	Un membre du comité local de mise en œuvre a-t-il été rendu responsable des violations de consignes des questions E&S ?	Non	Aucun consigne surplace a été violé	N/A

F. RENFORCEMENT DE MECANISME DE PLAINTES ET PLAIDOYERIE

Plaintes :

Tous les employés, employées, représentantes et représentants de l'OJMA ont l'obligation de signaler tout problème ou soupçon d'infraction à cette Politique comme précisé dans les procédures d'alerte. Cette obligation de signalement s'applique à tout constat ou soupçon d'infraction impliquant d'autres travailleurs ou travailleuses, peu importe s'ils ou elles travaillent ou non en tant qu'employé, employée, représentante ou représentant de l'OJMA.

Afin de prévenir l'exploitation et les abus sexuels, il est du devoir et de la responsabilité de tous les employés, toutes les employées, représentantes et représentants de l'OJMA de signaler tout abus. Le manquement à cette obligation représente une infraction à cette Politique et sera traité comme une faute grave, pouvant entraîner des sanctions administratives ou disciplinaires. OJMA prendra des mesures contre tout employé, employée, représentante ou représentant menaçant ou mettant en œuvre des mesures de représailles contre les personnes qui ont fait un signalement ou les personnes en charge de leur gestion et/ou investigation.

Tout soupçon ou allégation d'Exploitation et d'Abus Sexuels doit être porté à la connaissance du Président(e) national(e), copie au Secrétaire Exécutif(ve) Provincial(e), le point focal de la PEAS dans les 4 heures suivant, par tout moyen de communication (message, appel téléphonique), par mobile et par courriel, copie info@ojma-rdc.org.

Le message doit contenir les informations précises pour déterminer le nom de la victime, son sexe, son âge approximatif (mineur ou pas), sa localisation (lieu de présence) et les raisons du soupçon ou de l'allégation de l'EAS.

Plaidoyer :

Les mécanismes de défense des droits humains, premier outil stratégique pour plaider auprès des autorités, (ii) soutenir les victimes et (iii) lobbying, avec objectif principal de changer les politiques, les systèmes et les pratiques. Toutes activités visant à peser sur les décideurs, la législation, les structures, ...sont approuvées par la majorité absolue.

Fait à Kinshasa, 17 mai 2024

Approuvé par l'Assemblée Générale et défendu par :

ENGO BIONGO AMBA Hillary
Présidente nationale



MUTENDI MUTUMOSI Melgio
Coordonnateur nationale



Pour le Conseil d'Administration
MUYENGA UKONDAPIMBU Apollinaire
Secrétaire – rapporteur

